



Réduction du temps de travail

Par **Myrtha**, le **07/11/2020** à **17:39**

Boujour,

Embauché à temps plein dans une association en qualité d'aide à domicile, je souhaite reduire mon temps de travail. comment dois-je faire? Que dit la loi ?

En effet, j'ai entre-temps crée mon auto entreprise dans le domaine du service à domicile et je souhaite développer progressivement ma structre.

Existe t'il un moyen de négocier avec mon employeur pour développer avec lui un éventuel partenariat.

Que puis-je faire ?

Merci de ma répondre.

Par **P.M.**, le **07/11/2020** à **18:42**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous n'avez pas de clause d'exclusivité à votre contrat de travail quant à envisager un partenariat avec l'employeur, ce serait étonnant, mais rien n'est impossible...

Pour la demande d'un temps partiel je vous propose [ce dossier...](#)